

## Modalités pratiques

1. Prendre contact, plusieurs mois à l'avance, avec un prêtre de votre paroisse (généralement, celle de la jeune fille).

La « **préparation** » au mariage est indispensable. Elle permet aux fiancés de préciser leur projet. Elle les aide à peser les exigences d'un amour donné librement, pour toujours. Elle les aide à prendre conscience de la responsabilité qu'ils prennent à l'égard de l'autre (vie commune, fidélité) comme à l'égard des enfants (ouverture à la vie).

Ces caractéristiques sont nécessaires à l'existence du mariage sacramentel.

La préparation au sacrement de mariage, alliance entre un homme et une femme, à l'image du Christ et de l'Église, est l'occasion d'une progression dans notre vie de **Foi**.

Outre l'accompagnement par un prêtre de la paroisse, elle consiste à participer à une session de préparation au mariage.

A Saint-Eugène, sont proposées, au cours de l'année, trois sessions (voir les dates au verso de ce document).

La préparation comporte également, à l'extérieur de Paris, un week-end de retraite et/ou d'enseignement sur le mariage.

2. La date de la célébration est fixée avec la paroisse où doit être célébré le mariage.

3. Il se peut que votre fiancé(e) ne soit pas baptisé(e), qu'il(elle) appartienne à une autre religion. Cela n'empêche pas de vous marier à l'Église.

4. Les témoins sont désignés par les fiancés pour assurer que les mariés se sont bien engagés librement.

**Pièces à fournir  
pour chacun des deux fiancés :**

- extrait d'acte de naissance pour mariage, à demander à sa mairie de naissance
- retrouver le lieu et la date de son baptême (adresse précise)
- date prévue du mariage, avec l'adresse de la paroisse du mariage

## Mariage et Messe

Il faut bien distinguer le mariage proprement dit et la « messe » (Eucharistie).

Le mariage comporte essentiellement l'échange des « consentements », devant le prêtre (ou le diacre) et des témoins. Après avoir écouté et médité la Parole de Dieu, on prie pour le nouveau couple. Il y a une bénédiction spéciale pour le marié et la mariée (« bénédiction nuptiale »). Enfin le prêtre (ou le diacre) formule, au nom de l'Église, des souhaits et des encouragements pour le nouveau foyer.

Le mariage peut être célébré au cours de la messe, mais celle-ci n'est pas obligatoire. La messe étant le sommet de toute prière, elle suppose et appelle une pratique chrétienne.

L'essentiel du mariage est l'engagement des deux fiancés à vivre la condition d'époux et d'épouse, comme l'entend l'Église.

# Bulletin d'inscription

À retourner à :  
Paroisse Saint-Eugène, secrétariat  
4, rue du Conservatoire, 75009 PARIS

## Lui

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél domicile : .....  
Tél portable : .....  
e-mail : .....  
Profession : .....

## Elle

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél domicile : .....  
Tél portable : .....  
e-mail : .....  
Profession : .....

Inscription pour la session qui commence le  
dimanche : .....(précisez)  
Mariage prévu le : / / à  
Apporter de quoi écrire pour prendre des notes.  
Prévoir une participation financière.

## Programme

Les principaux thèmes abordés au cours de  
chaque session seront :

- Le couple humain, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu
- la liberté de l'engagement dans le mariage,
- La fidélité, l'indissolubilité et l'ouverture à la vie.

## Date des sessions (au choix)

Dimanche 10 novembre 2019  
*de 13h à 17h00*  
jeudi 14 nov. 2019  
jeudi 28 nov. 2019  
jeudi 5 déc 2019  
jeudi 12 déc 2019  
jeudi 19 déc 2019  
*le jeudi de 20h00 à 22h00*

*ou bien*

Dimanche 16 février 2020  
*de 13h00 à 17h00*  
jeudi 20 février 2020  
jeudi 27 février 2020  
jeudi 5 mars 2020  
jeudi 12 mars 2020  
jeudi 19 mars 2020  
le jeudi de 20h00 à 22h00



**DIOCÈSE DE PARIS** 4, RUE DU CONSERVATOIRE  
75009 PARIS  
**PAROISSE CATHOLIQUE**  
**SAINT - EUGÈNE** Tél. : 01 48 24 70 25  
**SAINT - CÉCILE** secretariat@saint-  
eugene.net

## Le MARIAGE des CATHOLIQUES

- est une alliance avec son conjoint,
- est une alliance avec Dieu,
- est une alliance avec l'Église.

Se marier à l'Église, c'est s'engager « à  
aimer comme le Christ a aimé l'Église ».

Se marier à l'Église, c'est poser un acte de  
foi et confier à Dieu son foyer.

Se marier à l'Église, c'est remercier Dieu  
qui est Amour.

Se marier à l'Église, c'est accueillir le  
Christ dans sa vie de couple, **Lui demander  
son aide et sa force pour aimer.**